Prestation de transports non médicalisés par ambulance / VSL ou taxis conventionnés pour les établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine.

AOO
QUESTIONS - REPONSES

| N° | Question(s) posée(s) par les candidats | Date de réception de la question | Réponse(s) du CHU de Rouen | Date d'envoi de la réponse |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Le périmètre du marché comprend-il les transports article 80 en plus des transports non médicalisés, et le cas échéant , avec une exclusivité pour le titulaire ? | 12/10/2026 | L'article A,2,5,1 du CCTP précise que "Les demandes de transport concernées par ce marché sont l'ensemble des demandes de transport à la charge des établissements du GHT Rouen Coeur de Seine". | 12/10/2026 |